

Performance budgétaire : allocation, décaissement et exécution

Tous les montants sont indiqués en francs CFA d'Afrique de l'Ouest (FCFA)

Indicateurs

Programmes de PF*

Produits de PF

	Pertinence/suffisance Allocation du gouvernement en % du montant total des besoins en financement
	Priorité Allocation du gouvernement en % de l'allocation totale accordée par le gouvernement au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)
	Ponctualité % du budget du gouvernement décaissé selon le calendrier prévu (l'indicateur relatif à la ponctualité requiert des données sur les décaissements trimestriels, qui ne sont pas disponibles)
	Exécution budgétaire % des dépenses de l'allocation du gouvernement
	Performance/autonomie Dépenses du gouvernement en % du montant total des besoins en financement
	Couverture Dépenses annuelles du gouvernement par femme en âge de procréer (FAP) – nombre de FAP : 7 168 415

	3,4 % Allocation de 108,5 millions / 3,2 milliards nécessaires
	0,02 % Allocation de 108,5 millions / Budget du MSHP de 444,7 milliards
	Aucune donnée ? décaissés à temps / Allocation de 108,5 millions
	Aucune donnée ? dépensés / Allocation de 108,5 millions
	Aucune donnée ? dépensés / 3,2 milliards nécessaires
	Aucune donnée ? dépensés par FAP / 443 nécessaires par FAP

	15,3 % Allocation de 400 millions / 2,6 milliards nécessaires
	0,09 % Allocation de 400 millions / Budget du MSHP de 444,7 milliards
	Aucune donnée ? décaissés à temps / Allocation de 400 millions
	Aucune donnée ? dépensés / Allocation de 400 millions
	Aucune donnée ? dépensés / 2,6 milliards nécessaires
	Aucune donnée ? dépensés par FAP / 366 nécessaires par FAP

Recommandations pour les budgets de PF

- Maintenir l'augmentation du budget du gouvernement en matière de financement de l'achat des produits contraceptifs de 10 % chaque année conformément à l'engagement du Partenariat de Ouagadougou.

Données sur les tendances

- L'allocation pour les programmes de PF comme une part du besoin en financement a plus que doublé entre AF 2017 (2,3 %) et AF 2018 (5,3 %), puis a diminué au cours des deux exercices suivants, passant de 3,9 % en AF 2019 à 3,4 % du besoin en financement en AF 2020.
- Il n'y avait pas d'allocation aux produits contraceptifs en AF 2017, puis l'allocation a atteint 19 % du besoin en financement en AF 2018 et elle est tombée à 15,3 % en AF 2019, niveau auquel elle est restée en AF 2020.
- Le taux de dépenses pour l'allocation aux programmes de PF est passé de 100 % en AF 2017 à 20 % en AF 2018. (Les données pour l'AF 2019 et l'AF 2020 ne sont pas disponibles.)
- Il n'y avait aucune dépense sur les produits contraceptifs au cours de trois exercices, de l'AF 2017 à l'AF 2019. En AF 2017, il n'y avait pas d'allocation; cependant, en AF 2018 et AF 2019, les allocations ont été faites, mais rien n'a été dépensé. (Les données pour l'AF 2020 ne sont pas disponibles.)
- Les dépenses pour l'allocation aux programmes de PF comme une part du besoin en financement sont passées de 2,3 % à 1 % entre AF 2017 et AF 2018. (Les données pour l'AF 2019 et l'AF 2020 ne sont pas disponibles.)

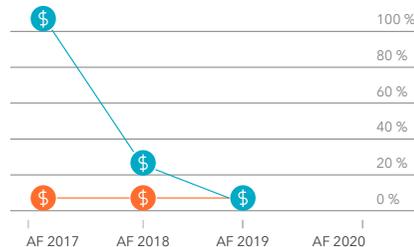
Données sur les tendances

● Programmes de PF ● Produits de PF

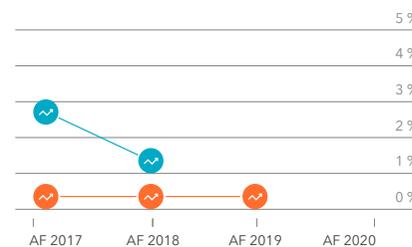
Pertinence/suffisance



Exécution budgétaire



Performance/autonomie

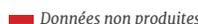


* Les programmes de PF comprennent : les services d'éducation et d'informations sur la PF et la santé de la reproduction ; les conseils relatifs aux méthodes contraceptives et de PF ; ainsi que la formation des agents de santé en matière d'informations, d'éducation et de communication sur la PF.

Transparence budgétaire

Les documents budgétaires du Gouvernement doivent être exhaustifs, publiés dans un délai convenable et accessibles au public gratuitement sur les sites Internet du Gouvernement

Indicateurs	Programmes de PF		Produits de PF	
	Niveau de transparence	Les données sont-elles ventilées?	Niveau de transparence	Les données sont-elles ventilées?
 Besoins en financement	  Oui Source : Plan d'action national budgétisé de la planification familiale 2015-2020, MSHP, juillet 2014.	  Oui Source : Plan d'action national budgétisé de la planification familiale 2015-2020, MSHP, juillet 2014.		
 Allocation budgétaire	  Oui Source : Loi no. 2019-1080 du 18 décembre 2019 portant budget de l'Etat pour l'année 2020, Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État.	  Oui Source : Lettre au Président de l'ONG SOCIAL JUSTICE de SANGOGO Alpha, Administrateur Général des Services Financiers, Direction des Affaires Financières (RFFIM), MSHP, n°0552-MSHPCMU-DAF-RFFIM/SDBC/DB, 31 mars 2022.		
 Décaissement	  N/A	  N/A Puisqu'il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique pour les produits de PF, il est difficile de déterminer si des fonds ont été décaissés.		
 Dépenses	  N/A	  N/A Puisqu'il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique pour les produits de PF, il est difficile de déterminer si des fonds ont été dépensés.		
Budget total du MSHP	  N/A Source : Loi no. 2019-1080 du 18 décembre 2019 portant budget de l'Etat pour l'année 2020, Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État.	La ventilation des données n'est pas nécessaire		

 Données non produites  Données à des fins internes/réservé à l'usage interne  Données disponibles uniquement sur demande ou publiées sur un site Web non gouvernemental  Données disponibles sur un site Web du gouvernement

Recommandations pour la transparence budgétaire

- Le Programme National de la Santé de la Mère et de l'Enfant de publier le budget alloué à la PF et à l'achat des produits de PF sur son site internet.
- Le MSHP de publier son rapport annuel d'exécution qui comprend les données d'exécution désagrégées de PF.
- Le ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat de revoir le modèle de rapport annuel d'exécution pour intégrer les informations désagrégées des dépenses d'exécution par programme et en particulier de la PF au niveau du MSHP.
- Le MSHP de mettre en oeuvre l'engagement 9 du plan d'action national du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) 2020-2022, qui vise à publier les informations budgétaires de PF en général et pour l'achat des produits de PF en particulier.
- Le MSHP de mettre en oeuvre l'engagement 8 du plan d'action national du PGO, qui vise la création de la ligne budgétaire spécifique pour les produits de PF dénommée « Achat de produits contraceptifs ».
- Le MSHP de publier les informations contenues dans le référentiel des informations budgétaires de PF sur son site internet.